
REGION DE L'EXTREME-NORD



FAR NORTH REGION

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

LOGONE AND CHARI DIVISION

PREFECTURE DE KOUSSERI

SENIOR DIVISIONAL OFFICE OF KOUSSERI

SECRETARIAT PARTICULIER

PRIVATE SECRETARY

DÉCISION N°004/D/K23/SP/2023 DU

03 MAI 2023

Portant attribution de la Lettre-Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/K23/CDPM/2023 du 21 Mars 2023 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe plus (02) bureaux au Lycée Technique Bilingue de Kousseri, Département du Logone et Chari Région de l'Extrême-Nord

Le Préfet du Département du Logone et Chari, Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu La loi 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marché Publics ;

Vu le Décret n° 2018/365 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur FOMBELE Mathias TAYEM aux fonctions de Préfet du Département du Logone et Chari ;

Vu la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation Économique des Marchés publics ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la lettre circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2023;

Vu le Procès-verbal portant proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Logone et Chari en date du 26/04/2023 en faveur de l'ETS DEMA ET FILS pour un montant corrigé de Trente-six millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-sept (36 749 967) de francs CFA toutes taxes comprises ;

Considérant les textes régissant les corps de métiers des travaux objet de la présente Lettre-Commande.

DÉCIDE

Article 1^{er}: L'Entreprise DEMA ET FILS, BP 158 Kaélé est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres National N°004/AONO/K23/CDPM/2023 du 21 Mars 2023 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe plus (02) bureaux au Lycée Technique Bilingue de Kousseri, Département du Logone et Chari Région de l'Extrême-Nord, pour un montant corrigé de Trente-six millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-sept (36 749 967) de francs CFA toutes taxes comprises.

Article 2: La présente Lettre-Commande est exécutée dans un délai de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la prestation par le Chef de Service du Marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/LC
- ✓ DDMINEPAT/LC
- ✓ DDMINESEC/LC
- ✓ SOPECAM (pour publication)
- ✓ ARMP /EN (pour publication au JDM)
- ✓ PDT/CDPM-LC (pour information)
- ✓ INTERESSEE
- ✓ AFFICHAGE
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Le Préfet,

FOMBELE Mathias TAYEM
Administrateur Civil Principal



COMMUNIQUE N°004/C/K23/SP/2023 DU 03 MAI 2023

Portant publication des résultats de l'Avis d'Appel D'Offres National Ouvert N°004/AONO/K23/CDPM/2023 du 21 Mars 2023 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe plus (02) bureaux au Lycée Technique Bilingue de Kousseri, Département du Logone et Chari Région de l'Extrême-Nord

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC -MINESEC-EXERCICE 2023

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

Conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres susmentionné, le résultat dudit Dossier se présente comme suit :

Objet	Entreprise	Montant TTC corrigés des offres (FCFA)	Délai (jours)	Observation
Travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe plus (02) bureaux au Lycée Technique Bilingue de Kousseri, Département du Logone et Chari Région de l'Extrême-Nord.	ETS DEMA ET FILS BP 158 KAELE Tél. 694 315 523 675 749 748	36 749 967	120	Unique soumissionnaire retenu

L'Entreprise adjudicataire ci-dessus est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué à la Préfecture de Kousseri pour l'établissement du projet de la Lettre-Commande!

AMPLIATIONS :

- ARMP-EN/Mra
- DDMINEPAT-LC
- DDMINMAP-LC
- DDMINESEC-LC
- PDTCDMP-LC
- INTERESSEE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Kousseri, le 03 MAI 2023

LE PREFET,

FOMBELE Mathias TAYEM
Administrateur Civil Principal

